

# DOSSIER DE PRESSE

COLMAR, LE 11 DÉCEMBRE 2020

## DP - Nouvelle politique de stationnement à Colmar



### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse

03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33

lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr

En lien avec les annonces du Maire de Colmar lors de sa campagne électorale, une nouvelle politique de gestion du stationnement est proposée pour une mise en application à compter du 1er janvier 2021. L'objectif est de répondre aux attentes des habitants, des commerçants et des usagers. Un dispositif plus adapté, avec des tarifs "abonnements" en nette diminution pour une meilleure lisibilité du stationnement à Colmar.

## 1. LE STATIONNEMENT ACTUELLEMENT

### Le stationnement couvert

- 6 parcs de stationnement en ouvrage (Mairie, Rapp, Montagne Verte, St Josse, Lacarre, Gare-Bleylé)
- 3 547 places de stationnement payantes
- 387 places de stationnement gratuites (Lacarre)
- 429 abonnés jours
- 0 abonné nuit
- 607 abonnés 24h/24h

### Le stationnement de surface

- 2 789 places de stationnement payant
- 4 zones (verte, orange, jaune et rouge)
- 5 zones « bleue » (Ouest et Est de la Gare, rue Bartholdi, parking Aqualia, rue Thomas)
- 147 horodateurs
- 2 opérateurs de paiement dématérialisé (Paybyphone et Easypark)
- 6 688 cartes ville
- 16 types de macarons différents (semestriels / annuels)
- 478 détenteurs de macarons

## Diagnostic :

- Une difficulté de compréhension pour l'usager : nombreuses zones, fonctionnement différent des zones (horaires, tarifs), multiples avantages de stationnement à des prix différents (macarons, cartes), fonctionnement des parkings couverts différents.
- Les riverains et salariés du centre-ville ne sont pas satisfaits des tarifs actuels.
- Report du stationnement vers les zones gratuites à proximité (générant de la gêne pour les riverains de ces rues).

## 2. MODIFICATION TARIFAIRE

### Une politique de stationnement plus cohérente

Cette ambition se traduit par les adaptations suivantes :

- Suppression et passage des zones rouge et jaune en zone orange.
- Durée de stationnement en zones orange et verte limitée à 8h00 de stationnement. Les tarifs seront révisés pour inciter la rotation en fonction des zones. Les riverains auront la possibilité de souscrire à un macaron de stationnement plus attractif.
- Suppression des abonnements spécifiques sur les parkings des gymnases de la Colmarienne et Bartholdi, désormais accessibles avec le macaron zone verte.
- Suppression de la grille tarifaire des abonnements de nuit (19h00-9h00) non pratiqués par les usagers, pour l'ensemble des parcs en ouvrage.
- Parc de stationnement Lacarre – partie payante : réduction des 3 heures de gratuité pour 1 heure à l'instar de ce qui est généralisé dans les autres parkings, mais compensé par un tarif attractif de 3€ la journée, quelle que soit la durée de stationnement.
- Augmentation du forfait post stationnement à 35€ au lieu de 25€ pour une plus forte dissuasion des contrevenants.

### Une politique de stationnement plus proche des résidents du centre-ville

Le macaron de stationnement pour résidents toutes zones confondues s'élèvera à 180 € /an (au lieu de 600 € à l'heure actuelle pour la zone orange et 215 € pour la zone verte). Le paiement des futurs abonnements et les demandes de droit se feront en ligne sur le site Internet Colmar.fr.

## **Une politique de stationnement plus proche des commerçants**

Mise en place de 3 heures de stationnement gratuit les mardis et lors d'opérations commerciales spécifiques pour les parcs de stationnement Lacarre et Saint-Josse.

## **Une politique de stationnement plus proche des salariés du centre-ville**

- Un macaron de stationnement pour les salariés du centre-ville sera proposé à 240€ /an en zone verte.
- Gratuité de stationnement pour les professionnels de santé médecins et infirmières prodiguant des visites ou soins à domicile.
- Maintien du tarif à 3,50€ la journée pour le stationnement des artisans en zones payantes.

Les tarifs indiqués seront susceptibles d'être ajustés après une période d'évaluation.

## **2. EXTENSION DES ZONES PAYANTES**

### **Zone verte :**

- Rue de l'Ours (6 places)
- Rue Saint Guidon (56 places)
- Rue Saint Josse (39 places)
- Rue Stockmeyer (13 places)
- Rue de la Truite (9 places)
- Route de Bâle (15 places)
- Rue Reubell (32 places)
- Rue des Américains (16 places)
- Rue Bartholdi (68 places)
- Avenue Joffre (46 places)
- Avenue Poincaré (de l'Avenue Joffre à l'avenue Poincaré) (57 places)
- Rue du Chantier (13 places)
- Rue des Lavandières (58 places)
- Rue de Thann (31 places)
- Sentier de Thannaeckerle (4 places)
- Rue de la Cavalerie (15 places)

**Soit un total de 478 places.**

## Zone orange :

- Rue Schwendi (33 places)
- Rue de l'Est (31 places)
- Boulevard Saint Pierre (86 places)

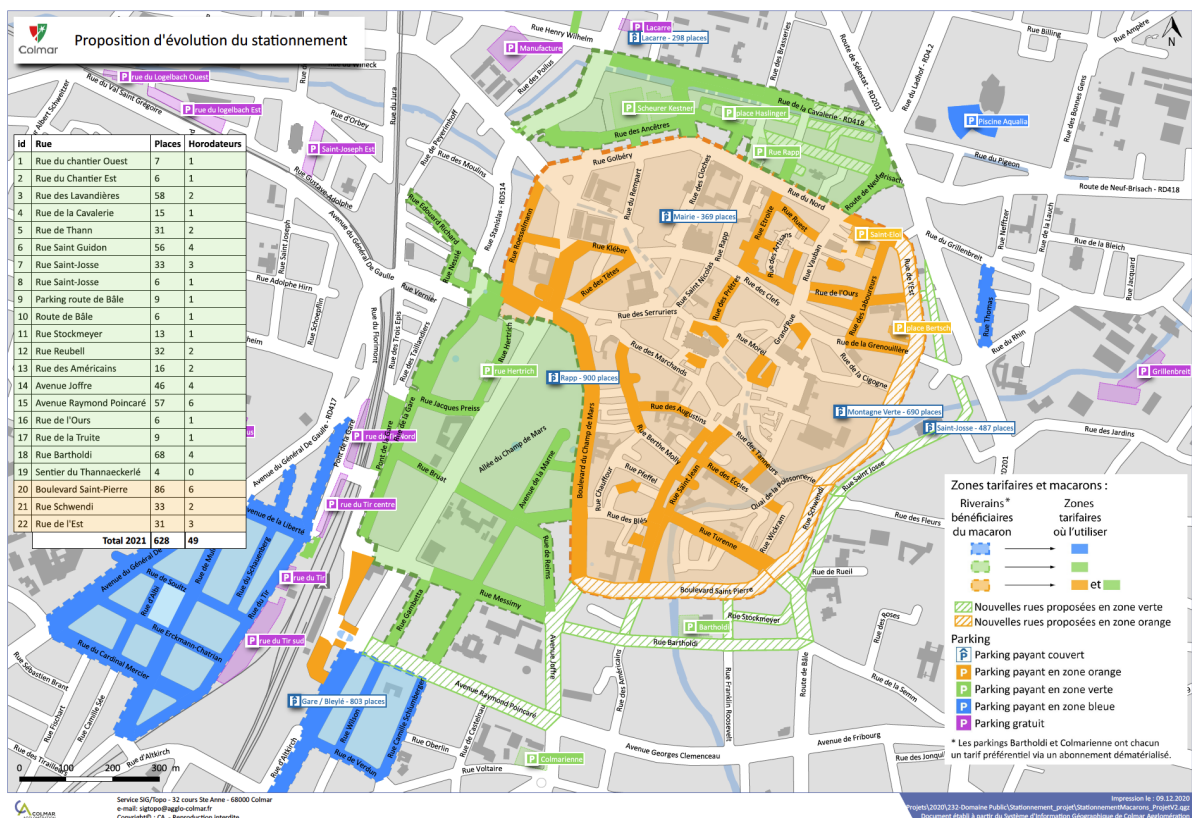
Soit un total de 150 places.

De manière générale, la Ville souhaite favoriser le paiement en ligne ou par téléphonie mobile (PaybyPhone ou Easypark et prochainement un troisième opérateur : Flowbird).

Cette adaptation s'articule avec le projet d'extension de la piétonnisation qui réduira le nombre de places en zone orange de 210 places. Par ailleurs, les parkings de proximité (situés à moins de 5 minutes du centre-ville) permettent l'accueil des automobilistes avec une heure gratuite.

Cette extension pourrait se développer également, à titre provisoire, sur l'emprise du futur hôtel, place de la Montagne Verte, sur 100 places environ.

## 3. RÉCAPITULATIF EN IMAGE



Les habitants peuvent exprimer leurs avis en écrivant à l'adresse suivante :  
[domainepublic@colmar.fr](mailto:domainepublic@colmar.fr)



#### **CONTACT PRESSE**

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)